

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2022-103
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 octobre 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 19 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 32

Nbre de membres
présents : 27

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ.
Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER.
Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD.
Gerard PATÈREK. Roland GAMBERI. Catherine PARROT.
Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF.
Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA.
Thierry MAILLOT. Claude STIQUEL. Dominique DANGEL.
Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-François HEIL.
M. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Nbre de suffrages
Exprimés : 30

Excusés :
M. Mmes. Jean-Claude HERARD, Georgette CUENOT,
Stéphanie BOURQUIN

Absents :
M. Valère NEDEY. Mme Nadine MERCIER.

Pouvoirs :
M. Jean-Claude HERARD pouvoir à Philippe GAUTIER
M. Georgette CUENOT pouvoir à Lise VURPILLOT
Stéphanie BOURQUIN pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 12 octobre 2022

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Nourreddine DRAYAF ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 21 septembre 2022 est adopté à LA MAJORITE (29 voix Pour, 1 Abstention, Pierre MOSSINA) des voix présentes et représentées.

BUDGET GENERAL 2022 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

SOUS-PREFECTURE

25 OCT. 2022

MONTBELIARD

.../...

Extrait du registre des délibérations n°2022-103

SOUS-PREFECTURE
25 OCT. 2022
MONTBELIARD

BUDGET GENERAL 2022 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire rappelle que le Budget Primitif 2022 du budget général de la ville, adopté le 6 avril 2022 s'établit comme suit :

| | RECETTES | DEPENSES |
|-----------------------|------------------------|------------------------|
| | _____ | _____ |
| INVESTISSEMENT | 6 009 495,54 € | 6 009 495,54 € |
| FONCTIONNEMENT | 13 828 598,25 € | 13 828 598,25 € |
| TOTAL | 19 838 093,79 € | 19 838 093,79 € |

Monsieur le Maire précise que depuis l'élaboration de ce budget, des cessions d'actifs ont été réalisées et conformément à la réglementation, des crédits ont été ouverts de manière automatique sans qu'il n'y ait besoin de vote en conseil municipal. Ces ventes concernent :

- Des cessions de terrains rue des Carrières / rue des Vergers pour 268 350 € et rue Armand Peugeot pour 5 760 € ;
- Des échanges de terrains quartier de Pézole pour 107 140 €, Hilaire de Chardonnet pour 20 135 € et quartier des Bruyères pour 14 789 €.

A cet effet, le Budget de la Commune s'établit aujourd'hui à hauteur de :

| | RECETTES | DEPENSES |
|-----------------------|------------------------|------------------------|
| | _____ | _____ |
| INVESTISSEMENT | 6 009 495,54 € | 6 009 495,54 € |
| FONCTIONNEMENT | 14 244 772,25 € | 14 244 772,25 € |
| TOTAL | 20 254 267,79 € | 20 254 267,79 € |

Monsieur le Maire informe qu'en vertu de l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales et comme l'autorise l'instruction budgétaire comptable M14, après le vote du Budget Primitif, l'assemblée délibérante peut, tout en respectant l'équilibre du Budget, modifier les prévisions budgétaires inscrites sur des imputations erronées et procéder à des ajustements

CM DU 19 OCTOBRE 2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le --
~~25 OCT. 2022~~ et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le ----~~25 OCT. 2022~~

budgétaires en vue de la régularisation de certaines imputations ou de l'adaptation des crédits aux actions conduites.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

En Section de fonctionnement :

- Le réajustement des crédits relatifs aux dotations de l'Etat et aux contributions directes dont les montants n'étaient pas encore connus lors de l'élaboration du budget primitif ;
- Le réajustement des crédits relatifs aux produits des domaines, aux loyers et remboursements divers ;
- Le réajustement des dépenses de fluides, la contractualisation d'assurances Dommages Ouvrages sur les travaux d'accessibilité du groupe scolaire des Chardonnerets et la création du pôle d'enseignement musical, la mise en œuvre par le service jeunesse d'une nouvelle action intitulée « une rencontre qui handi'long », la poursuite de l'externalisation des prestations de nettoyage des locaux, le réajustement des dépenses d'acquisitions et de prestations diverses, etc... ;
- Le réajustement des subventions versées au titre de l'opération « Valentigney prend des couleurs »

En Section d'investissement :

- La modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme ;
- Le réajustement de notre quote-part sur les travaux de chaufferie du Complexe Sportif des Tâles ;
- Le réajustement du remboursement du capital de notre dette ;
- La restructuration du centre-ville avec l'acquisition d'un fonds de commerce situé 5 bis rue Carnot et d'un immeuble rue de la Libération ;
- Le réajustement à la hausse ou à la baisse d'opérations de travaux (aménagement poste rue Carnot et poste de police municipale ; Restructuration du groupe scolaire Donzelot et accessibilité de l'école primaire des Chardonnerets ; installation d'une vidéoprotection sur le territoire communal) ;
- Le report de certaines opérations (borne électrique quartier de Pézole, installation alarmes attentats dans les bâtiments scolaire, extension du parking rue des Carrières...) ;
- Le démarrage des travaux de création d'un pôle d'enseignement musical ;
- Le réajustement du produit des cessions d'immobilisations (vente caserne + 15 K€ ; Echange de terrains quartier de Pézole + 58 K€) ;
- Le réajustement d'opérations d'ordre budgétaire relatives au transfert en section d'investissement de charges d'assurances, à leur amortissement et à la reprise de provisions budgétaires.

L'ensemble de ces données est retracé dans le document officiel de la décision modificative n° 1 du budget général de la ville 2022.

CM DU 19 OCTOBRE 2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le --
----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

A) Section de fonctionnement

| CHAPITRES | DEPENSES | RECETTES |
|---|------------------|------------------|
| 70 – Produits des services : Réajustement (entrées manifestations culturelles, vente de boissons, droits de place, sponsoring...etc.). | | 42 429 € |
| 73 – Impôts et taxes : Réajustement contributions directes | | 66 966 € |
| 74 – Dotations et participations : Réajustement Dotation Globale de Fonctionnement, compensations sur fiscalité et subventions suite notification. | | 52 599 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante : Réajustement des revenus des immeubles, des charges locatives et de remboursements divers | | 15 279 € |
| 013 - Atténuations de charges : Réajustement remboursement sur arrêt maladie longue durée | | 7 000 € |
| 011 - Charges à caractère général : Réajustement sur dépenses relatives aux frais de chauffage, aux achats de fournitures, aux frais de restauration et de transport scolaire, aux frais d'assurances, aux locations de biens, aux prestations de service, aux travaux d'entretien et de maintenance, ...etc.. | 205 751 € | |
| 67 – Charges exceptionnelles : Réajustement subventions opération "Valentigney prend des couleurs" et frais relatifs à l'utilisation de la plateforme Agorastore. | 4 500 € | |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 210 251 € | 184 273 € |
| 042 – Opérations de transfert entre sections : | 2 437 € | 28 415 € |
| → Reprise sur provisions (non-valeur et créance éteinte) | | 3 935 € |
| → Transfert de charges d'assurances | | 24 366 € |
| → Amortissement subventions d'investissement | | 114 € |
| → Amortissement sur frais d'assurances | 2 437 € | |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 2 437 € | 28 415 € |
| TOTAL GENERAL | 212 688 € | 212 688 € |

CM DU 19 OCTOBRE 2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le --
 ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

B) Section d'investissement

| CHAPITRES | DEPENSES | RECETTES |
|--|-----------------|-----------------|
| 024 – Produits des cessions d'immobilisations : Vente de biens mobiliers divers et réajustement sur échange de terrains quartier de Pézole et vente de la caserne | | 78 279 € |
| 13 – Subventions : <u>Subventions nouvelles :</u> Participation Etat sur achat urnes électorales (1 140 €), sur pose de clôtures à la maternelle des Bruyères (7 425 €) et à l'élémentaire Donzelot (2 576 €) ; Subvention poste sur achat panneau de signalétique agence postale communale (1 500 €) <u>Réajustement de subventions :</u> Etat sur vidéoprotection (- 3 394 €), socle numérique dans les écoles primaires (- 474 €) et amendes de police (6 903 €). | | 15 676 € |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés : Réajustement remboursement emprunt 2021 | -40 471 € | |
| 20 – Immobilisations incorporelles : Réajustement des frais d'études et d'acquisition de logiciels. Acquisition fonds de commerce rue Carnot. Modification PLU n° 3 | 26 232 € | |
| 204 - Subventions d'équipement versées : Réajustement participation ville sur travaux de chaufferie du Complexe Sportif des Tâles | 7 600 € | |
| 21 – Immobilisations corporelles : Réajustement sur acquisitions foncières (terrains rives du Doubs et immeuble rue de la Libération), sur achats d'outillage, de matériel de bureau, de mobilier,...etc. | 176 622 € | |
| 23 – Travaux : Réajustement sur travaux poste rue Carnot, poste de police municipale, accessibilité divers bâtiments, restructuration groupe scolaire Donzelot, pose d'un ascenseur primaire Chardonnerets, installation d'une vidéoprotection. Report en 2023 des opérations suivantes : Volets musée, Alarmes attentats bâtiments scolaires et extension parking rue des Carrières. | -147 006 € | |
| OPERATION D'EQUIPEMENT | | |
| 0031 - Requalification urbaine du quartier de Pézole : Installation de la borne de recharge pour véhicules électriques reportée en 2023 | -10 000 € | |
| 0032 - Création d'un pôle d'enseignement musical : Démarrage des travaux | 55 000 € | |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 67 977 € | 93 955 € |
| 040 – Opérations de transfert entre sections : <u>En recettes :</u> Amortissement assurances dommages ouvrages. <u>En dépenses :</u> Reprise sur provisions (créances éteintes et non-valeur) ; Transfert de charges d'assurances ; Amortissement sur subventions d'investissement. | 28 415 € | 2 437 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 28 415 € | 2 437 € |
| TOTAL GENERAL | 96 392 € | 96 392 € |

CM DU 19 OCTOBRE 2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le --
 ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

RECAPITULATIF BUDGET GENERAL

| DESIGNATION | DEPENSES | RECETTES |
|---|------------------------|------------------------|
| BUDGET PRIMITIF 2022 | | |
| * section d'investissement | 6 009 495,54 € | 6 009 495,54 € |
| * section de fonctionnement | 13 828 598,25 € | 13 828 598,25 € |
| Total Budget Primitif 2022 | 19 838 093,79 € | 19 838 093,79 € |
| DECISION MODIFICATIVE N° 1 | | |
| * section d'investissement | 96 392,00 € | 96 392,00 € |
| * section de fonctionnement | 212 688,00 € | 212 688,00 € |
| Total Décision Modificative n° 1 | 309 080,00 € | 309 080,00 € |
| TOTAL BUDGET 2022 | | |
| * section d'investissement | 6 105 887,54 € | 6 105 887,54 € |
| * section de fonctionnement | 14 041 286,25 € | 14 041 286,25 € |
| Total Budget 2022 | 20 147 173,79 € | 20 147 173,79 € |
| Pour Information : | | |
| ECRITURES DE CESSIONS au 30/09/2022 | | |
| * section d'investissement | 0,00 € | 0,00 € |
| * section de fonctionnement | 416 174,00 € | 416 174,00 € |
| Total Ecritures de cessions | 416 174,00 € | 416 174,00 € |
| Total Budget 2022 (avec écritures de cessions) | | |
| * section d'investissement | 6 105 887,54 € | 6 105 887,54 € |
| * section de fonctionnement | 14 457 460,25 € | 14 457 460,25 € |
| Total Budget 2022 (avec écritures de cessions) | 20 563 347,79 € | 20 563 347,79 € |

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées, **ADOpte** la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget général de la ville,

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée conformément aux textes en vigueur.**

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,

SOUS-PREFECTURE

25 OCT. 2022

MONTBELIAIR



Philippe GAUTIER.

CM DU 19 OCTOBRE 2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le --
----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

